

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-LOIRE**

Date de convocation : 30/09/2025

COMMUNE DE VIELPRAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 7 octobre à dix heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame JOUFFROY Dany, Maire de Vielprat.

Présents : ALLIGIER Joëlle, JOUFFROY Dany, STEHLIN Philippe, JAC Georges, PERRAT Francis

Absents :

Secrétaire de séance : ALLIGIER Joëlle

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DELIBERATION N° 2025-043 : Fixation des tarifs de vente du mobilier du gîte communal

Madame le maire rappelle au conseil municipal, que par la délibération n°2025-025 en date du 1^{er} avril 2025 il a été décidé de louer le gîte communal des Arcis à l'année.

Ce bien étant loué vide, Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre en vente le mobilier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la décision de mettre en vente le mobilier

FIXE les tarifs ci-dessous :

- | | | |
|----------------------------|------------------------------|---|
| - Sommier : 60 € | - TV : 230 € | - |
| - Matelas : 75 € | - Table de jardin : 100 € | |
| - Radiateur : 20 € | - Fauteuil de jardin : 20 € | |
| - Etendoir : 15 € | - Transat : 40 € | |
| - Valet : 25 € | - Parasol : 65 € | |
| - Lampes de chevet : 8 € | - Grille pains : 5 € | |
| - canapé : 500 € | - Lave-linge : 130 € | |
| - banquette : 130 € | - barbecue : 35 € | |
| - Cocotte + Faitout : 75 € | - plante artificielle : 10 € | |

- Sèche-cheveux : 4 €
- Robot ménager : 15 €
- Linge jetable : 80 €
- Meuble TV : 200 €

- Lampadaire : 40 €
- Service table : 15 €
- Table de salon : 150 €

Vote : *Pour : 05*

Contre : 00

Abstention : 00

Pour extrait conforme,
Vielprat, le 7 octobre 2025



COMMUNE DE VIELPRAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 7 octobre à dix heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame JOUFFROY Dany, Maire de Vielprat.

Présents : ALLIGIER Joëlle, JOUFFROY Dany, STEHLIN Philippe, JAC Georges, PERRAT Francis

Absents :

Secrétaire de séance : ALLIGIER Joëlle

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DELIBERATION N° 2025-044 : Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Cayres Pradelles pour la réalisation d'entourages pour les bacs d'ordures ménagères

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il est possible d'obtenir un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles pour la création de plateformes et d'entourages pour les bacs d'ordures ménagères

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à solliciter ce fonds de concours

AUTORISE Madame Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Vote : Pour : 05

Contre : 00

Abstention : 00

Pour extrait conforme,
Vielprat, le 7 octobre 2025



